Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2019

I - Plan Local d'Urbanisme - Approbation :

Il est fait présentation du projet du Plan Local d'Urbanisme. Considérant l'avis favorable du Commissaire Enquêteur assorti de 3 réserves, Considérant la prise en compte de ces réserves dans le PLU soumis au vote, A l'unanimité, approuve le projet du Plan Local d'Urbanisme tel que présenté.

II - <u>CC Haute-Provence Pays de Banon</u>:

En vertu de la réglementation, chaque commune membre de la CC Haute-Provence Pays de Banon, a la possibilité, d'un commun accord, de fixer la représentation de chaque collectivité au sein du Groupement.

À l'unanimité, fixe à 5 le nombre de sièges pour la Commune de NANE.

III - Chapelle de Châteauneuf - Logement :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le prêt à usage à intervenir avec l'Association Diocésaine de Digne.

IV-Immeuble SAVORNIN - Avenants:

Le Maire est autorisé à signer les avenants à intervenir avec les entreprises :

√GAMA4

✓ CAPARROS Electricité

✓AIB Sarl

V – Conseil Départemental – Contrats départementaux de solidarité territoriale :

A l'unanimité, décide d'adhérer au contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020. Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat à intervenir.

Séance levée à 21 h 45

Mane, le 04 Juillet 2019

Jacques DEPIED8.

le MANE,